ANNEXE I

Déroulement des commissions d’entretien de direction d’école maternelle ou élémentaire

► Conditions

Peuvent solliciter leur inscription sur les listes d'aptitude les instituteurs et professeurs des écoles titulaires comptant deux ans de services effectifs en qualité d’enseignant au 1er septembre 2022.

► Dépôt des candidatures

**Le vendredi 15 octobre 2021 au plus tard,**

Les inspecteurs de l’éducation nationale adresseront les dossiers à la division des personnels enseignants du 1er degré public - bureau DE2, bureau 2033, pour le vendredi 22 octobre 2021, délai de rigueur.

Les candidats volontaires remplaçants de la **brigade adresseront leur dossier à la circonscription de leur école de rattachement** pour le **vendredi 15 octobre 2021**, délai de rigueur.

► Convocation aux entretiens

Les entretiens se dérouleront **le mercredi 24 novembre et le mercredi 1er  décembre 2021**.

La convocation sera adressée, par courriel **sur la messagerie académique du candidat (**[**prénom.nom@ac-paris.fr**](mailto:prénom.nom@ac-paris.fr)**)** avec copie à la circonscription. Elle sera présentée, accompagnée d’une pièce d’identité le jour de l’entretien.

Si le candidat ne recevait pas sa convocation au plus tard le 15 novembre 2021, il lui faudrait prendre contact dès ce jour avec Mme EKPO Victoria aux adresses suivantes : mvt1degre[@ac-paris.fr](mailto:@ac-paris.fr) et [Yace-Victoria.Ekpo@ac-paris.fr](mailto:Yace-Victoria.Ekpo@ac-paris.fr) pour la recevoir.

► Déroulement de l’entretien

L'appréciation portée par la commission se fondera sur la prestation du candidat pendant l’entretien et sur l'examen de son dossier, complété d’une lettre de motivation.

L’entretien, d’une durée totale de 30 minutes environ, comporte deux parties :

□ 10 minutes pendant lesquelles le candidat tire au sort trois questions et y répond immédiatement. Ces questions porteront sur les trois domaines suivants :

* les responsabilités pédagogiques,
* les responsabilités relatives au fonctionnement de l’école,
* les relations avec les parents et les partenaires.

□ 20 minutes d’entretien, avec la commission, destiné à approfondir et élargir les sujets abordés.

A cette occasion, seront notamment constatées l’aptitude au dialogue, à l’écoute de l’interlocuteur, à la capacité à exposer et à argumenter.

► Appréciation de la commission

La commission remplira, pour chacun des candidats, une fiche d’appréciation dûment motivée et signée par chacun de ses membres. Les questions tirées au sort, signées par les candidats, seront jointes au dossier. Les candidats recevront la notification des décisions les concernant par courrielsur leur messagerie académique.

ANNEXE II

Déroulement des commissions d’entretien de direction d’école spécialisée ou d’école d’application.

► Conditions

Peuvent solliciter leur inscription sur les listes d'aptitude les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, les directeurs d’école maternelle ou élémentaire, remplissant les conditions suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Liste d’aptitude | Âge minimum au 1er octobre 2021 | Ancienneté générale de service au 1er octobre 2021 | Titre ou diplômes requis |
| Enseignement spécialisé :  Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées | 30 ans | Aucune condition requise | Etre titulaire du diplôme d’établissement d’éducation adaptée et spécialisée DDEAS |
| Enseignement spécialisé :  Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées | 30 ans | 8 ans d’ancienneté en qualité d’enseignant dont 5 ans dans l’enseignement spécialisés | Non titulaire du DDDEAS mais titulaire CAPPEI ou équivalent |
| Ecole d’application : écoles d’applications : au moins 4 classes  Autres écoles : au moins 3 classes | 30 ans | 8 ans d’ancienneté | Etre titulaire CAFIPEMF |

► Dépôt des candidatures : mêmes conditions que celles figurant sur l’annexe I

Cependant, les enseignants formuleront leur demande sur des dossiers de couleur :

**- Jaune,** pour la liste d’aptitude à la direction d’école spécialisée

**- Rose,** pour la liste d’aptitude à la direction d’école d’application

► Convocation aux entretiens : mêmes conditions que celles figurant sur l’annexe I

► Déroulement de l’entretien

L’entretien, d’une durée totale de 30 minutes environ, est précédé de la préparation (30 minutes) du sujet tiré au sort par le candidat.

□ 30 minutes d’entretien pendant lesquelles le candidat s’exprimera sur le sujet. A cette occasion, seront notamment constatées les aptitudes au dialogue, à l’écoute de l’interlocuteur, à la capacité à exposer et à argumenter.

► Appréciation de la commission

La commission complètera, pour chacun des candidats, une fiche d’appréciation signée par chacun de ses membres. Le sujet tiré au sort, signé par le candidat, sera joint au dossier. Les candidats recevront la notification des décisions les concernant.